

CONVOCAATION

Séance du conseil communal n° 2022/10

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

vendredi 25 novembre 2022 à 15.00 heures

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

1. Création de postes :
 - a) Poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement A2, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal ;
 - b) Poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal ;
 - c) Poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal ;
2. Office social : approbation du budget rectifié de l'exercice 2022 et du budget de l'exercice 2023 ;
3. Présentation du budget rectifié de l'exercice 2022 et du budget de l'exercice 2023 ;
4. Propriétés immobilières :
 - a) Approbation d'actes ;
 - b) Approbation de contrats de bail ;
 - c) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;
5. Approbation du projet définitif détaillé relatif à l'aménagement de la piste cyclable entre Itzig et la piste cyclable du centre PC1 ;
6. Urbanisme : lotissement d'une parcelle sise à Howald au lieu-dit « route de Thionville » ;
7. Approbation de titres de recettes ;
8. Enseignement musical :
 - a) Approbation d'un avenant à la convention conclue avec l'UGDA ;
 - b) Modification de l'organisation de l'enseignement musical 2022/2023 ;
9. Adhésion de la commune de Hesperange au contrat de rivière du bassin supérieur de l'Alzette ;

- 10.** Approbation de conventions ;
- 11.** Règlement général de la circulation :
 - a) Modifications à durée indéterminée ;
 - b) Modifications à durée déterminée ;
- 12.** Questions émanant des conseillers ;
- 13.** Divers : affaires courantes et communications.

Convoqué à Hesperange, le 18 novembre 2022.

Le collège des bourgmestre et échevins.